

## O Pour qui ?

### Pour les exploitations agricoles du périmètre

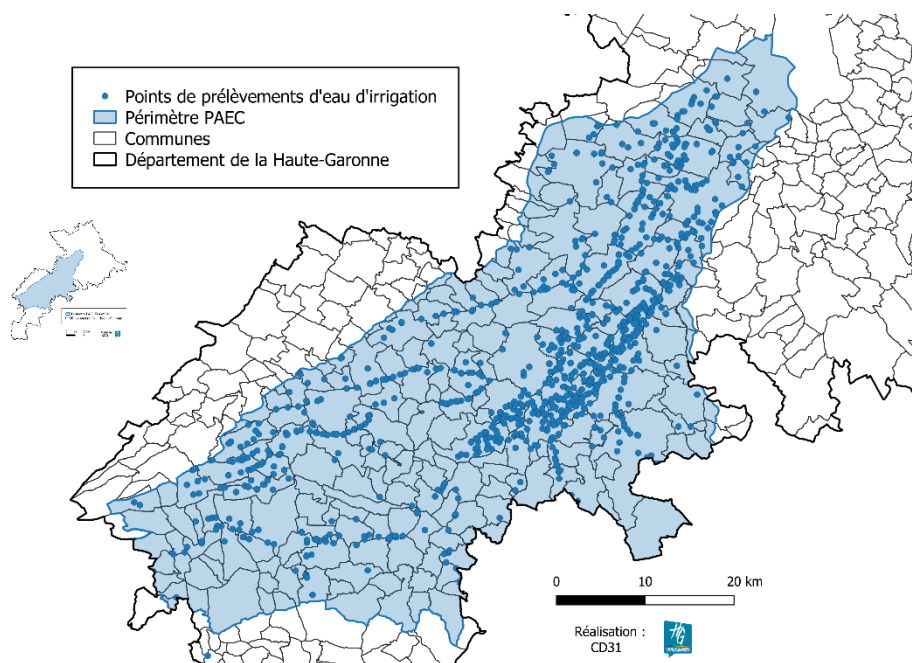
En réflexion sur la meilleure utilisation possible de leur eau d'irrigation ou voulant améliorer le stockage de l'eau dans leurs sols par la limitation du travail du sol.

Un minimum de 50% de la SAU de l'exploitation dans le périmètre est nécessaire.

## Quoi ?

Un projet porté par le Conseil départemental en partenariat avec la Chambre d'agriculture. Il vient conforter les actions d'accompagnement des agriculteurs irrigants ou non irrigants vers une agriculture plus résiliente face au changement climatique du Projet de territoire pour la gestion de l'eau Garon' Amont.

## Où ?



## Comment ?

6 Mesures Agro Environnementales et Climatiques proposées sur ce territoire en 2024 :

MAEC	Objectif de la mesure	Montant par ha et par an**
Eau- Grandes cultures- Gestion quantitative de l'eau	Réduire de 15%* le volume d'eau d'irrigation consommé par une approche agro-écologique globale	119 €/ha
Eau-Grandes cultures- Gestion quantitative de l'eau et Couverture des sols	Réduire de 15% les volumes et Assurer une couverture des sols minimums	201 €/ha
Semis direct sous couvert permanent Niveau1	Atteindre 60% de T.A. en semis direct et en couverture permanente des sols en année 5	104 €/ha
Semis direct sous couvert permanent Niveau2	Atteindre 100% de TA en semis direct et en couverture permanente des sols en année 5	158 €/ha
Bien-être animal - Autonomie fourragère – Elevages herbivores Niveau 2	Chargement maximal (minimum 15UGB) 1.3 UGB/ha*** de SFP, part d'herbe dans la SAU > 30%, part maximale ***de maïs ensilage sur la SFP de 5%et part minimum de prairie permanentes de 20%***	177€/ha
Bien-être animal - Autonomie fourragère – Elevages herbivores Niveau 3	Chargement maximal (minimum 15UGB) 1.2 UGB/ha*** de SFP, part d'herbe dans la SAU > 40%, part maximale*** de maïs ensilage sur la SFP de 3 % et part minimum de prairie permanentes de 20%***	233 €/ha

\* par rapport à la moyenne olympique des consommations de l'exploitation les 5 dernières années

\*\* les surfaces éligibles sont les terres arables de l'exploitation

\*\*\* dès la première année

L'engagement dans des Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) est réalisé pour 5 ans. Le Montant plafond est de 10 000 € par EA et par an (transparence GAEC appliquée)

**Le financement à hauteur de 4 millions d'euros est assuré par l'Agence de l'Eau Adour Garonne (60%) et le FEADER (40%).**

Une **priorisation des dossiers sera réalisée sur les mesures Eau, puis Sol et enfin polyculture élevage** (avec au sein des dossiers sur l'élevage une priorisation des dossiers sur les exploitations ayant moins de 80% de surfaces en herbe dans la SAU, les JA, ... pour plus de précisions voir la notice de territoire).

Aux objectifs des mesures précisés ci-dessus, s'ajoutent des engagements obligatoires

- Engager 90% des terres Arables de l'exploitation
- Réaliser un diagnostic agro-écologique de l'exploitation
- Participer à une formation spécifique et à des journées d'échange de pratiques
- Des engagements divers s'ajoutent en fonction des mesures sur les assolements, les Infrastructures Agro-Ecologiques, les Indices de Fréquence de traitements, les prélèvements d'eau... (**voir cahiers des charges détaillés par mesure**)

Ce projet est co-animé par le Conseil départemental et la Chambre d'agriculture.

**Vous pouvez contacter votre conseiller habituel :**

**Pour le Conseil départemental**

Antenne du secteur Volvestre Vallée : 05 61 90 43 91

Antenne du secteur COMMINGES : 05-62-00-25-80

ou [dae@cd31.fr](mailto:dae@cd31.fr) qui vous réorientera vers le conseiller du secteur

**Pour la Chambre d'agriculture**

Agence du Comminges: 05 61 94 81 60

Agence du sud Toulousain: 05 34 46 08 50

Chargée d'étude MAEC : 06 49 49 26 49

Financement assuré par



Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC)

## EAU ET SOL GARON'AMONT 31

